



La commission paritaire du système différentiel

UCANSS le 29 Juin 2016

Des avancées pour 2016 : L'employeur a entendu les organisations syndicales



Enfin une revalorisation

La délégation CFTC était composée de Jean-Jacques Boisserolle, Bernadette Declerieux et Thierry Galisot pour le Snadeos.

Pour rappel, ce système résulte du passage de la retraite complémentaire des agents de la Sécurité Sociale de la CPOSS aux régimes ARCO et AGIRC.

Point d'actualisation sur 2015 : Quelques chiffres

Les chiffres communiqués permettent d'avoir une vision globale sur le cout des rentes et capital versés ainsi que le nombre des salariés impactés.

- Pour 2015 107,900M€ ont été versés, tant en capital qu'en rentes trimestrielles.
- Pour 2015, les cotisations encaissées ont été de 110,493€
- Ainsi, 2015 se retrouve avec un solde positif de 2.593M€ qui amène l'excédent cumulé de trésorerie de 30,43M€ au 31/12/2014 à 33,02M au 31/12/2015.

Au vu de ces chiffres, l'employeur tient à rappeler les prévisions de l'étude faite en 2014 et la crainte sur les années futures au vu du nombre important de départ (40% des effectifs) de déficits cumulés.

La CFTC entend et souscrit à cette prudence, néanmoins au vu des chiffres il semblerait que le cap à franchir demeure raisonnable d'autant que les recettes ne sont pas aléatoires mais assurées assez régulièrement. Les chiffres le démontrent : Excédent cumulé : 33.02M€, déficits prévisible en 2022 (pic des départs) 26.5M€.

Propositions 2016

Le Directeur de l'Ucanss rappelle les règles de l'accord : les revalorisations dans le texte du différentiel sont prévues sur la base de celles des régimes ARCO et AGIRC. Il rappelle également la nécessité de ne pas occulter le nombre important de départs sur 2019/2022 et d'anticiper les conséquences.

Toutefois, au vu de la situation actuelle, du taux d'inflation cumulé depuis 2014 de 0.6% soit (0.5 sur 2014, 0 sur 2015 et 0.1 sur 2016) le Comex a donné mandat au Directeur de l'Ucanss pour une revalorisation de 0.6% avec effet au 1^{er} janvier 2016.

La CFTC prend acte de la proposition de l'employeur et la considère comme positive notamment par rapport au décrochage de la situation des régimes ARCO et AGIRC. Cependant, la CFTC rappelle que les retraités ont subi une perte importante de leur pouvoir d'achat largement supérieure au taux d'inflation constatée. IL serait dommageable que cette dynamique de l'employeur soit atténuée par cette proposition minimaliste.

Mr Malric entend que la proposition de l'employeur est insuffisante pour les Organisations syndicales. Il ne rentrera pas dans le débat du pouvoir d'achat, il est prêt cependant à entendre les propositions des délégations syndicales.

La CFTC propose une revalorisation de 1% au 1^{er} Janvier 2016. Nous sommes aussi favorables à la mensualisation mais entendons les raisons évoquées à savoir difficulté technique pour l'opérateur et report sur 2017. La CFTC souhaite qu'un accord soit rapidement trouvé pour que les retraités bénéficient au plus vite de cette revalorisation.

Un consensus est trouvé et l'accord pour une revalorisation de 1% avec effet au 1^{er} Janvier 2016 est proposé en fin de réunion à la signature des OS.

La CFTC signe cet accord, les retraités sont en attente de réponses, la CFTC sait prendre ses responsabilités.